



# MaMS / GEMME BELGIUM

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Bruxelles le 19 janvier 2015 à 13.30h**

### **Présences + Excusés**

*Une liste des présences reprenant le nom et prénom de tous les membres assistant en personne à l'assemblée générale a été signée avant la séance par chacun des membres présents et par le Président de séance .*

### **Invités**

Madame Botelle, conseiller à la Cour d'appel de Paris qui donnera un état des lieux de la médiation judiciaire en France

La réunion se tient dans les locaux de l'Institut de Formation Judiciaire, que nous remercions encore pour sa généreuse hospitalité.

Le Président ouvre la séance peu après 13.30h.

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire**

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice 2014.
3. Proposition d'affectation du résultat.
4. Proposition de décharge aux administrateurs.
5. Proposition d'étendre la durée des mandats des administrateurs à 2 ans.
6. Proposition de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période d'un an ou 2 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 ou 2017.
7. Proposition de changer le nom de l'association de fait en GEMME BELGIUM (dénomination d'origine)
8. Proposition d'augmenter la contribution annuelle pour MaMS de 10 EUR à 25 EUR.
9. Proposition d'un règlement intérieur.
10. Varia.

## **Résolutions**

*Reprise un à un des différents points de l'ordre du jour*

### **1) Accueil et mot du Président**

Le Président accueille les membres et introduit l'Assemblée Générale.

### **2) Modification du nom de l'association**

Le Conseil d'Administration propose la modification du nom de l'association de fait en GEMME BELGIUM.. L'Assemblée Générale DECIDE (17 membres ont voté) – après un long débat – de changer le nom de l'association de fait en GEMME BELGIUM.. 4 membres se sont abstenus. 2 membres ont voté contre cette proposition.

### **3) Présentation du rapport d'activités**

Le secrétaire, Mme Witters, présente le rapport des activités de l'exercice 2014.

### **4) Présentation des projets de l'association**

Le Président et le secrétaire présentent les projets d'activités pour l'exercice 2015.

Mme Boone propose de rajouter un groupe de travail : Carrefour de la médiation.

Mme Gayse propose de coopérer avec la Commission Fédérale sur la Médiation pour la promotion de la médiation.

M. Dobbelaere, vice-président, expose les initiatives sur la promotion de la médiation au sein des tribunaux en Flandres.

Mme Bruggeman propose un colloque (Summer School) qui se tiendra le 26 août 2015 : « wat gebeurt er in bemiddeling » ? Un toolkit sera présenté. M. Verougstraete explique qu'un toolkit existe déjà, réalisé par S. De Bauw (excusée) et Barbara Gayse.

M. Constant travaille sur la visibilité de la médiation au sein des justices de paix.

M. Verougstraete expose le développement du site de l'association. Il parle également d'un projet au sein du SPF Economie.

### **5) Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2014**

Le Trésorier, Mme Frankignoul, présente les comptes à l'Assemblée Générale. Elle explique que le nombre de membres est passé de 21 à 53 .

Le budget de 530 EUR est manifestement insuffisant

Mme Boone demande une affectation de 30 EUR pour un projet sur la médiation et la conciliation au sein du tribunal de travail. Cette proposition sera examinée par le Conseil d'administration.

M. Verougstraete, Mme Boone et M. Tilman demandent des clarifications sur la comptabilité de Gemme Europe. Le Président va se renseigner à Nice (CA de Gemme Europe le 4 juillet 2015).

Les membres soulignent qu'il importe de trouver d'autres sources de financement (en respectant les valeurs d'impartialité et d'indépendance).

## **6) Approbation des comptes et décharge aux administrateurs**

Suite à la présentation des comptes, l'assemblée générale DECIDE à l'unanimité d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2014, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale DECIDE à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2014.

## **7) Il est décidé à l'unanimité :**

1. D'étendre la durée des mandats des administrateurs à 2 ans.
2. De renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 2 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.
3. D'augmenter la contribution annuelle pour GEMME BELGIUM de 10 EUR à 25 EUR. La contribution annuelle globale incluant GEMME EUROPE passe dès lors de 60 EUR à 75 EUR.

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de réélire

Avi Schneeberg ;  
Sylvie Frankignoul ;  
Cécile Hayez ;  
Harry Dobbelaere ;  
René Constant ;  
Anne-Marie Witters.

en qualité d'administrateurs.

## **8) Divers**

Madame Botelle, conseiller à la Cour d'appel de Paris donne un état des lieux de la médiation judiciaire en France et notamment au sein du Tribunal de Grande Instance à Paris.

Mme Frankignoul explique le système de la permanence de médiation au sein du tribunal de commerce francophone de Bruxelles.

Mme Bruggeman expose les statistiques au sein du tribunal de commerce de Gand section Oudenaarde.

Mme Hayez évoque la chambre de règlement amiable au sein du tribunal de la famille à Bruxelles.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h, la séance est levée. Le Secrétaire lit le procès-verbal de l'Assemblée Générale, lequel est signé par le Président et le Secrétaire.

.....

(NOM, prénom et signature)

.....

**Président**

**Secrétaire**